



# Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

**88<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 23 décembre 1999, à 18 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Gurirab ..... (Namibie)

*La séance est ouverte à 20 h 50.*

## Point 99 de l'ordre du jour

### Développement durable et coopération économique internationale

#### f) Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés

**Rapport de la Deuxième Commission**  
(A/54/587/Add.6)

**Rapport de la Cinquième Commission (A/54/693)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 9 de son rapport (A/54/587/Add.6) et sur le projet de décision recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 10 du même rapport.

Nous allons d'abord passer au projet de résolution intitulé «Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés».

Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences du projet de résolution sur le budget-programme figure au document A/54/693.

La Deuxième Commission a adopté ce projet de résolution. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 54/235).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer au projet de décision intitulé «Documents relatifs à la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés».

La Deuxième Commission a adopté ce projet de décision. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 99 f) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen des rapports de la Deuxième Commission dont elle était saisie.

## Rapports de la Cinquième Commission

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 117, 120, 123, 125, 126, 142, 143, 150 et 172, 151, 163, 164, 166, 173, 12, 119, 124, 121 et 118 de l'ordre du jour.

Je demande au Rapporteur de la Cinquième Commission, M. Jan Piotr Jaremczuk, de la Pologne, de présenter les rapports de la Cinquième Commission en une seule intervention.

**M. Jaremczuk** (Pologne) Rapporteur de la Cinquième Commission (*parle en anglais*) : J'ai le grand honneur aujourd'hui de présenter à l'Assemblée les rapports de la Cinquième Commission sur les points de l'ordre du jour qu'elle a examinés au cours d'une grande partie de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Il convient de noter qu'au cours de la partie principale de cette session la Cinquième Commission a examiné 25 points de l'ordre du jour qui lui ont été renvoyés.

En ce qui concerne le point 12 de l'ordre du jour, intitulé «Rapport du Conseil économique et social», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/54/668. Au paragraphe 4 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale de décider de prendre note des chapitres pertinents du rapport du Conseil économique et social, à savoir, des chapitres I, VII (sect. B et C) et IX. Ce projet de décision a été adopté sans vote par la Commission.

Pour ce qui est du point 117 de l'ordre du jour, intitulé «Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes», le rapport de la Cinquième Commission figure dans les documents A/54/506 et A/54/506/Add.1. Au paragraphe 7 du document A/54/506/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution qui a été adopté sans vote par la Commission.

Pour ce qui est du point 118 de l'ordre du jour, intitulé «Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies», le rapport de la Commission figure dans les documents A/54/511 et A/54/511/Add.1. Au paragraphe 7 du document A/54/511/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter deux projets de décision. La Commission a adopté ces deux projets de décision sans procéder à un vote.

En ce qui concerne le point 119 de l'ordre du jour, intitulé «Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999», le rapport de la Commission figure dans les documents A/54/508 et A/54/508/Add.1. Au paragraphe 6 de ce dernier document, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution qui a été adopté sans vote par la Commission.

Au titre du point 120 de l'ordre du jour, intitulé «Planification des programmes», le rapport de la Commission figure au document A/54/676. Au paragraphe 8 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution qui a été adopté sans vote par la Commission.

En ce qui concerne le point 121 de l'ordre du jour, intitulé «Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/54/691. Au paragraphe 5 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter cinq projets de résolution qui ont tous été adoptés sans vote par la Commission.

S'agissant du point 123 de l'ordre du jour, intitulé «Corps commun d'inspection», le rapport de la Commission figure dans le document A/54/507/Add.1. Au paragraphe 7 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de décision, qui a été adopté sans vote par la Commission.

S'agissant du point 124 de l'ordre du jour, intitulé «Plan des conférences», le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/54/690. Dans ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté subséquentement par la Commission sans procéder à un vote.

S'agissant du point 125 de l'ordre du jour, intitulé «Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies», le rapport de la Commission figure dans le document A/54/685. Dans ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution et deux projets de décisions. Le projet de résolution et les deux projets de décision ont été adoptés sans vote par la Commission.

S'agissant du point 126 de l'ordre du jour, intitulé «Régime commun des Nations Unies», le rapport de la Commission figure dans le document A/54/677. Dans ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté sans vote par la Commission.

S'agissant du point 142 de l'ordre du jour, intitulé «Financement du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991», le rapport de la Cinquième Commission figure au document A/54/678. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté sans vote par la Commission.

S'agissant du point 143 de l'ordre du jour, intitulé «Financement du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994», le rapport de la Commission figure au document A/54/679. Dans ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté sans vote par la Commission.

S'agissant du point 150 de l'ordre du jour, intitulé «Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone», et le point 172 de l'ordre du jour, intitulé «Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone», le rapport de la Commission figure au document A/54/686. Dans ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté sans vote par la Commission.

S'agissant du point 151 de l'ordre du jour, intitulé «Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies», le rapport de la Cinquième Commission figure au document A/54/684. Dans ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter deux projets de résolutions, trois projets de décision ainsi qu'un projet de décision présenté oralement sur la question de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité. Les projets de résolution, les trois projets de décision et le projet de décision présenté oralement ont été adoptés sans vote par la Commission.

S'agissant du point 163 de l'ordre du jour, intitulé «Examen de l'application de la résolution 48/218B de l'Assemblée générale», le rapport de la Commission figure au document A/54/673. Au paragraphe 6 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté sans vote par la Commission.

S'agissant du point 164 de l'ordre du jour, intitulé «Gestion des ressources humaines», le rapport de la Com-

mission figure au document A/54/680. Au paragraphe 7 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté sans vote par la Commission.

S'agissant du point 166 de l'ordre du jour, intitulé «Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo», le rapport de la Commission figure au document A/54/674. Au paragraphe 7 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté sans vote par la Commission.

Enfin, s'agissant du point 173 de l'ordre du jour, intitulé «Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental», le rapport de la Commission figure au document A/54/687. Dans ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté sans vote par la Commission.

**Le Président** (*parle en anglais*) : S'il n'y a pas de proposition au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas discuter des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote ou de position.

Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées en Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

«Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.»

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que nous allons procéder à la prise de décisions de la même manière qu'en Cinquième Commission, sauf indication contraire.

#### Point 117 de l'ordre du jour *(suite)*

#### Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

##### Rapport de la Cinquième Commission (A/54/506/Add.1)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport. La Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 54/13 B).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec la phase actuelle de notre examen du point 117 de l'ordre du jour.

#### Point 120 de l'ordre du jour

#### Planification des programmes

##### Rapport de la Cinquième Commission (A/54/676)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 8 de son rapport. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 54/236).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec la phase actuelle de notre examen du point 120 de l'ordre du jour.

#### Point 123 de l'ordre du jour *(suite)*

#### Corps commun d'inspection

##### Rapport de la Cinquième Commission (A/54/507/Add.1)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport. La Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec la phase actuelle de notre examen du point 123 de l'ordre du jour.

#### Point 125 de l'ordre du jour *(suite)*

#### Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

##### Rapport de la Cinquième Commission (A/54/685)

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 9 de son rapport et sur les deux projets de décision recommandés au paragraphe 10 du même rapport.

Nous passons d'abord au projet de résolution, intitulé «Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 54/237 A à C).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de décision I, intitulé «Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies». La Cinquième Commission a adopté le projet de décision I sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de décision I est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de décision II, intitulé «Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies». La Cinquième Commission a adopté le

projet de décision II sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de décision II est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec la phase actuelle de notre examen du point 125 de l'ordre du jour.

#### **Point 126 de l'ordre du jour**

##### **Régime commun des Nations Unies**

###### **Rapport de la Cinquième Commission (A/54/677)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport. La Commission a adopté le projet de résolution, intitulé «Régime commun des Nations Unies : rapport de la Commission de la fonction publique internationale» sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 54/238).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec la phase actuelle de notre examen du point 126 de l'ordre du jour.

#### **Point 142 de l'ordre du jour**

##### **Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

###### **Rapport de la Cinquième Commission (A/54/678)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 54/239).

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi terminé la phase actuelle de son examen du point 142 de l'ordre du jour.

#### **Point 143 de l'ordre du jour**

##### **Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994**

###### **Rapport de la Cinquième Commission (A/54/679)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 54/240).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Finlande, qui souhaite expliquer sa position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

**M. Kääriäinen** (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

L'Union européenne a eu le plaisir de s'associer au consensus sur les résolutions 54/239 et 54/240. L'Union européenne a constamment appuyé les travaux des Tribunaux pénaux internationaux. C'est pourquoi, nous aurions souhaité avoir suffisamment de temps pour examiner à fond les questions relatives aux budgets proposés. Comme nous l'avons dit, il est extrêmement important que les Tribunaux soient à même d'exercer leurs fonctions de manière efficace en utilisant rationnellement les ressources. Nous avons exprimé nos préoccupations sur les questions importantes relatives aux fonctions administratives qui doivent encore être examinées. Nous sommes heureux que les résolutions qui viennent d'être adoptées nous permettront de discuter de ces questions de façon approfondie sans aucunement entraver le bon fonctionnement des Tribunaux.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 143 de l'ordre du jour.

#### **Points 150 et 172 de l'ordre du jour**

## **Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone**

### **Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone**

#### **Rapport de la Cinquième Commission (A/54/686)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans procéder à un vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 54/241).

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen des points 150 et 172 de l'ordre du jour.

#### **Point 151 de l'ordre du jour (suite)**

### **Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

#### **Rapport de la Cinquième Commission (A/54/684)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les deux projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 13 de son rapport et sur les quatre projets de décision recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 14 du même rapport.

L'Assemblée va d'abord examiner le projet de résolution I, intitulé «Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies».

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans procéder à un vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution I est adopté* (résolution 54/242).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé «Compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix».

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution II sans procéder à un vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de résolution II est adopté* (résolution 54/243).

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée passe maintenant au projet de décision I, intitulé «Classement de Kiribati aux fins de la répartition des dépenses afférentes aux opérations de maintien de la paix».

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans procéder à un vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de décision I est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le projet de décision II est intitulé «Classement de la République de Nauru aux fins de la répartition des dépenses afférentes aux opérations de maintien de la paix».

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision II sans procéder à un vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de décision II est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Cinquième Commission a adopté le projet de décision III, intitulé «Classement de Tonga aux fins de la répartition des dépenses afférentes aux opérations de maintien de la paix», sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de décision III est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le projet de décision IV est intitulé «Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité».

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision IV sans procéder à un vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de décision IV est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 151 de l'ordre du jour.

#### **Point 163 de l'ordre du jour**

##### **Examen de l'application de la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale**

###### **Rapport de la Cinquième Commission (A/54/673)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans procéder à un vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 54/244).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 163 de l'ordre du jour.

#### **Point 164 de l'ordre du jour**

##### **Gestion des ressources humaines**

###### **Rapport de la Cinquième Commission (A/54/680)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans procéder à un vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 164 de l'ordre du jour.

#### **Point 166 de l'ordre du jour**

##### **Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo**

###### **Rapport de la Cinquième Commission (A/54/674)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans procéder à un vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 54/245).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 166 de l'ordre du jour.

#### **Point 173 de l'ordre du jour**

##### **Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental**

###### **Rapport de la Cinquième Commission (A/54/687)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport (A/54/687).

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans procéder à un vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 54/246).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 173 de l'ordre du jour.

#### **Point 12 de l'ordre du jour (suite)**

##### **Rapport du Conseil économique et social**

###### **Rapport de la Cinquième Commission (A/54/668)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de décision recommandé

par la Cinquième Commission au paragraphe 4 de son rapport (A/54/668).

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter ce projet de décision?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen des chapitres du rapport du Conseil économique et social qui ont été renvoyés à la Cinquième Commission?

*Il en est ainsi décidé.*

### **Point 119 de l'ordre du jour**

#### **Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999**

##### **Rapport de la Cinquième Commission (A/54/508/Add.1)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport (A/54/508/Add.1).

La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution sans procéder à un vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 54/247).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 119 de l'ordre du jour.

### **Point 124 de l'ordre du jour**

#### **Plan des conférences**

##### **Rapport de la Cinquième Commission (A/54/690)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport (A/54/690).

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans procéder à un vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolutions 54/248 A à E).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 124 de l'ordre du jour.

### **Point 121 de l'ordre du jour**

#### **Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001**

##### **Rapport de la Cinquième Commission (A/54/691)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant des États-Unis d'Amérique qui souhaite expliquer son vote avant le vote.

**M. Hays** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais faire une remarque au sujet du point 121 de l'ordre du jour, intitulé «Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001». Le processus d'adoption du budget-programme de cette année a été très laborieux pour tous les participants. Nous pensons néanmoins que les résultats de ce processus reflètent dans une large mesure les intérêts communs de nombreux pays et groupes régionaux. Tout processus auquel participent 188 États Membres et qui vise à plus d'équité et de transparence donnera inévitablement lieu à un débat rigoureux qui exige que chaque pays définisse ses objectifs par ordre de priorité. La créativité et la souplesse sont indispensables pour parvenir à un consensus. L'exemple nous en a assurément été donné cette année et nous voulons exprimer notre reconnaissance aux nombreux États Membres qui ont examiné ce processus avec un esprit ouvert et qui se sont montrés déterminés et disposés à participer à des négociations de fond sur les éléments intrinsèques du budget de l'Organisation des Nations Unies. Le fait que cet effort commun et ardu ait abouti à établir un budget fondé sur la discipline fiscale fait honneur au souci commun des États Membres de faire en sorte que l'Organisation soit rationalisée, plus performante et plus efficace que jamais auparavant.

Comme nous l'avons indiqué, les États-Unis ne sont pas en mesure de s'associer au consensus sur ce budget car il n'est pas conforme à notre politique nationale qui exige une stricte discipline budgétaire. Nous estimons toutefois que ce budget représente un pas important dans le sens d'une revitalisation de l'ONU pour la rendre plus forte et plus efficace que jamais auparavant. Doter cette instance mondiale d'une base solide exige de faire plus que s'en tenir simplement à équilibrer le budget; cela exige la partici-



pation active de la communauté des nations unies autour d'un ensemble commun de priorités et qui s'accordent sur des principes de gestion viables. Nous sentons qu'il existe une prise de conscience croissante de ce besoin au sein de l'Organisation et une volonté plus ferme d'y parvenir.

Nous estimons, pour notre part, que les États-Unis ont établi en priorité une ligne de conduite qui, une fois achevée, renforcera les fondements de cette institution. Notre gouvernement est déterminé à déployer des efforts énergiques pour résoudre le problème des arriérés, avec la participation active des États Membres, au cours de l'année à venir.

Nous estimons que ce budget est viable et structuré de manière à répondre aux priorités fixées par le Secrétaire général et qu'il respecte le mandat confié à l'Organisation pour qu'elle fonctionne de manière responsable et dans le cadre de ses limites financières. Pour l'avenir, les États-Unis souhaitent exprimer leur ferme appui en faveur d'un processus budgétaire transparent et efficace qui tienne compte des grandes orientations approuvées par l'Assemblée générale et par le Secrétariat concernant les pratiques budgétaires et le personnel.

Dans l'ensemble, nous sommes heureux de dire que ce processus nous a rapprochés dans notre volonté commune de mener à bien la mission de l'Organisation des Nations Unies dans le monde.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les cinq projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 5 de son rapport (A/54/691).

Nous allons d'abord examiner le projet de résolution I, intitulé «Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001».

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution I sans procéder à un vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution I est adopté* (résolution 54/249).

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Cinquième Commission a adopté sans vote le projet de résolution II, intitulé «Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution II est adopté* (résolution 54/250).

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Cinquième Commission a adopté sans vote le projet de résolution III, intitulé «Sujets particuliers relatifs au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution III est adopté* (résolution 54/251).

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Cinquième Commission a adopté sans vote le projet de résolution IV, intitulé «Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2000-2001». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution IV est adopté* (résolution 54/252).

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Cinquième Commission a adopté sans vote le projet de résolution V, intitulé «Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2000-2001». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution V est adopté* (résolution 54/253).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position sur les résolutions qui viennent d'être adoptées.

**M. Kääriäinen** (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

L'Union européenne exprime sa profonde reconnaissance au coordonnateur du point 121 de l'ordre du jour, M. Nester Odaga-Jalomayo, de l'Ouganda, pour son travail véritablement remarquable. Nous voudrions également exprimer notre gratitude et notre admiration au contrôleur, M. Jean-Pierre Halbwachs, au Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget, M. Warren Sach, et à leur équipe. Ces dernières semaines, avec le secrétariat de la Cinquième Commission, et en particulier Mme Nora Benary, ils ont apporté de bonne grâce leurs services inlassables à la Commission lors de ses consultations officieuses alors que la Commission fonctionnait très difficilement.

L'Union européenne a abordé les négociations sur le projet de budget-programme, résolue à examiner toutes les sections du budget quant au fond. Nous voulions voir l'ONU s'acquitter efficacement de sa mission et faire preuve de discipline budgétaire, tout en étant performante et en utilisant ses fonds au mieux.

Au cours des négociations, l'Union européenne ne s'est jamais appuyée sur la nécessité d'atteindre un objectif au niveau du budget. En outre, nous avons fait un effort honnête pour répondre aux préoccupations concrètes des autres délégations, telles que celles qui font partie du Groupe des 77. Le résultat reflète les objectifs de toutes les délégations. Nous aurions néanmoins préféré avoir un budget plus pragmatique, plus orienté vers les priorités de l'Organisation.

Nous sommes heureux que le budget ait été adopté sans vote. Cela reflète l'esprit de la résolution 41/213.

**M. Barnwell** (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les projets de résolution que nous venons d'adopter mettent fin à des négociations prolongées, ardues, intenses et pénibles. Pendant tout le processus de négociation, le Groupe des 77 et la Chine ont apporté leur participation avec un esprit de compréhension mutuelle, de coopération et de grande souplesse. Néanmoins, nous regrettons de devoir dire que certains de nos partenaires dans la négociation ont adopté des positions totalement irréalistes qui ont rendu le processus très difficile et laborieux.

Le Groupe des 77 et la Chine reconnaissent le rôle du Secrétaire général en tant que plus haut fonctionnaire de l'Organisation au titre de l'Article 97 de la Charte. Il a la responsabilité de présenter à l'Assemblée générale le projet de budget-programme de l'organisation pour examen et approbation conformément au Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Aux termes du Règlement et des règles, le Secrétaire général doit présenter le projet de budget-programme sur la base des décisions prises par l'Assemblée générale en ce qui concerne l'esquisse budgétaire.

Le Groupe des 77 et la Chine réaffirment que le niveau des ressources du budget-programme doit être approprié pour permettre la pleine exécution de tous les programmes et activités dont l'exécution a été demandée par les organes délibérants. On ne peut décider arbitrairement d'abaisser le niveau de ressources ou d'imposer un plafond qui pourrait nuire à l'exécution des programmes. L'affecta-

tion de ressources au budget doit être justifiée en fonction des éléments nécessaires à l'exécution des produits et des priorités établies dans le plan à moyen terme, conformément au Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.

Nous rappelons qu'à un certain stade du processus de négociation des tentatives ont été faites pour prendre des décisions à l'extérieur de la Cinquième Commission. À cet égard, le Groupe souhaite réaffirmer le rôle de la Cinquième Commission conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui confie à la Commission la tâche d'examiner toutes les questions administratives, financières et budgétaires.

Nous voudrions terminer en disant que le Groupe des 77 et la Chine restent attachés au processus budgétaire actuel qui devrait être pleinement respecté. À cet égard, le Groupe souligne que tout changement de ce processus doit être sujet à l'examen et à l'approbation préalables de l'Assemblée générale. Nous voudrions souligner le fait que c'est une prérogative exclusive de l'Assemblée générale que de déterminer le processus budgétaire et d'en décider.

Le Groupe des 77 et la Chine regrettent que le processus de négociation pendant toutes les consultations sur le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 ait laissé à désirer. Les conditions dans lesquelles la Cinquième Commission a été obligée de travailler n'ont pas permis des négociations harmonieuses et transparentes. Les retards considérables dans la présentation de plusieurs documents ont multiplié les difficultés qu'a connues la Commission pendant ce processus. Cela a causé des difficultés extrêmes, notamment pour les petites délégations. Nous soulignons qu'à l'avenir le Secrétariat devrait présenter tous les documents conformément à la règle des six semaines et que tous les projets de résolution ayant des incidences financières devraient être présentés conformément aux dispositions du paragraphe 13 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale.

Enfin, le Groupe voudrait exprimer sa profonde reconnaissance au coordonnateur de ce point de l'ordre du jour, M. Nester Odaga-Jalomayo, de l'Ouganda, pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour que la Commission puisse parvenir à un consensus sur ce point important de l'ordre du jour. Nous remercions également tout le personnel du Secrétariat de leurs efforts louables et de l'aide précieuse qu'ils ont apportée à la Cinquième Commission au cours de ce long processus de négociation.

**M. Duval** (Canada) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des délégations de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Canada pour expliquer notre position à la suite de l'adoption du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001.

Nous sommes heureux de voir que, dans l'ensemble, la discipline fiscale a été maintenue. Nous sommes heureux également que des économies considérables aient pu être réalisées pour compenser les augmentations des coûts. La Cinquième Commission a accepté quelques réductions justifiables dans le nouveau budget ainsi que certaines propositions supplémentaires.

De telles négociations donnent inévitablement lieu à des compromis politiques de la part de toutes les délégations, mais il n'en reste pas moins que le Secrétaire général, dans son rôle de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, n'avait pas demandé la plupart de ces propositions supplémentaires. Ces propositions n'ont pas non plus été examinées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ni par le Comité du programme et de la coordination.

À notre avis, des divergences importantes par rapport aux propositions du Secrétaire général et à l'avis des organes d'experts chargés de l'examen du budget, portent atteinte aux procédures budgétaires et programmatiques établies des Nations Unies.

Dans sa déclaration sur le projet de budget-programme, l'Ambassadeur Fowler, parlant au nom de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Canada, a fait valoir que nous souhaitons voir une résolution budgétaire plus concise axée sur les questions de gouvernance et non pas sur les petits détails administratifs. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. Nous continuerons de préconiser une approche plus stratégique.

*(L'orateur poursuit en français)*

Nous regrettons qu'un État Membre n'ait pu se joindre au consensus, et nous prenons note de l'explication qu'il a donnée. Néanmoins, nous sommes satisfaits des résultats et nous nous joignons au consensus.

Les négociations ont été longues, difficiles et délicates. Nous aurions certes préféré un résultat où il n'y aurait pas eu d'ajouts aux propositions initiales du Secrétaire général. Cependant, nous reconnaissons que des compromis étaient nécessaires pour arriver à un résultat. Nous nous félicitons de l'accord et nous invitons instamment tous les États

Membres à s'acquitter de leur quote-part du budget, intégralement, à temps et sans condition.

Enfin, j'aimerais remercier le coordonnateur de la résolution, M. Nester Odaga-Jalomayo, de l'Ouganda, de ses efforts inlassables, ainsi que M. Warren Sach et le personnel de la Division du budget de leur haut degré de professionnalisme et de l'expertise qu'ils ont mis à la disposition de la Commission dans la poursuite de ses objectifs.

**M. Belinga-Eboutou** (Cameroun) : Le Cameroun intervient au nom du Groupe des États d'Afrique à l'occasion de cette séance consacrée au budget. Comme cette séance est également la dernière séance de la cinquante-quatrième session, avant le troisième millénaire, je voudrais exprimer le sentiment qui habite le Groupe des États d'Afrique à la fois concernant la présidence de nos travaux jusque-là, et ensuite concernant le budget.

D'abord, pour ce qui est de la présidence des travaux, Monsieur le Président, le Groupe des États d'Afrique est heureux de dire que vous l'avez assumée avec beaucoup de tact, beaucoup de maîtrise et surtout avec une claire perception des enjeux. Le Groupe n'hésite pas à dire que vous avez été, au cours de la première partie de la session, un bon président, un très bon président, et même un excellent président. Vous avez maintenu la tradition de l'excellence, inaugurée par les Alex Quaison-Sackey, Angie Brooks, Abdelaziz Bouteflika, Salim Ahmed Salim, Paul Lusaka, Joseph Garba et Amara Essy. Monsieur le Président, le Groupe des États d'Afrique est fier de vous.

J'en arrive maintenant à la résolution portant sur le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001.

Le Groupe des États d'Afrique s'est joint au consensus et tient à féliciter les artisans de ce consensus : nos experts en Cinquième Commission, naturellement; le Bureau de la Cinquième Commission; le Groupe des 77 et la Chine; et nos partenaires. Ils ont déployé beaucoup d'efforts et ont passé des nuits de veille pour doter l'Organisation de son premier budget pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Cette résolution appelle cependant, de la part du Groupe africain, certaines réflexions.

D'abord, un constat : le niveau global des ressources est largement en deçà de celui sollicité par le Secrétaire général, lequel connaît mieux que quiconque les besoins réels de l'Organisation. Et cela, nous le déplorons. D'importantes réductions ont été opérées pour arriver à ce niveau de consensus. Nous espérons que ces réductions n'auront

pas un impact néfaste sur la mise en oeuvre des différents programmes demandés.

Cela dit, le Groupe des États d'Afrique se félicite de la place réservée à certains des projets qui lui tenaient particulièrement à coeur. Nous voulons mentionner le Centre des Nations Unies à Nairobi. Nous sommes heureux de constater que des ressources nécessaires ont été allouées pour doter ce Centre, d'ici le 1er janvier 2001, d'une structure permanente d'interprétation. Nous voulons mentionner aussi le Centre des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale. Nous voulons mentionner enfin la revitalisation du Swahili et du Centre des Nations Unies pour la lutte contre la criminalité en Afrique.

Cette liste aurait été beaucoup plus éclatante si nos partenaires, en dépit des contraintes budgétaires, avaient étudié favorablement la demande en utilisation du solde positif lié à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Nous espérons que ce n'est là que partie remise et que ceci pourra être chose faite un peu plus tard.

L'Assemblée générale en plénière s'est vu imposer les horaires de travail de la Cinquième Commission. Il se fait tard donc, et il me faut conclure.

Je dirai simplement, Monsieur le Président, à vous-même, à chacun des collègues, à chacun des Ambassadeurs artisans de la paix, que nous sommes à quelques jours de Noël, nous sommes à quelques jours du Nouvel An. À chacun d'eux, je dirai «Joyeux Noël et Bonne Année».

**Mme Aragon** (Philippines) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite d'emblée s'associer à la déclaration faite par le représentant du Guyana qui a pris la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Ma délégation a noté que le niveau des ressources pour l'exercice biennal 2000-2001, que nous venons d'approuver, est inférieur au montant proposé par le Secrétaire général.

Ma délégation espère que le niveau des ressources que nous venons d'approuver permettra au Secrétaire général de mettre en oeuvre, pleinement et efficacement, tous les programmes et activités prévus, notamment les activités relatives aux chapitres du budget portant sur la coopération internationale et régionale pour le développement.

Comme nous venons d'adopter ce budget, nous souhaitons nous associer à tous ceux qui ont lancé un appel aux États Membres pour qu'ils paient leurs contributions intégralement, à temps et sans condition.

S'agissant de la section 27C du budget-programme, ma délégation souhaite faire consigner les réserves qu'elle continue d'avoir sur le paragraphe 22 de la section V de la résolution 53/221 de l'Assemblée générale. Nous reviendrons sur cette question dans le cadre du point de l'ordre du jour relatif à la gestion des ressources humaines lors de la première reprise de session de la Cinquième Commission.

Pour terminer, ma délégation voudrait remercier le coordonnateur du point 121 de l'ordre du jour sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, M. Nester Odaga-Jalomayo, représentant de l'Ouganda, pour la façon dont il a conduit les consultations officielles sur ce point.

Ma délégation souhaite également remercier tous les fonctionnaires du Secrétariat qui nous ont apporté leur aide technique au cours des consultations officielles, ainsi que toutes les délégations qui ont pris part à ces consultations officielles.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de position.

Nous en avons ainsi terminé avec la phase actuelle de notre examen du point 121 de l'ordre du jour.

#### **Point 118 de l'ordre du jour**

#### **Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies**

##### **Rapport de la Cinquième Commission (A/54/511/Add.1)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les deux projets de décision recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision I, intitulé «Décisions prises sur certains points de l'ordre du jour», sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de décision I est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Cinquième Commission a adopté le projet de décision II, intitulé «Programme biennal de la Cinquième Commission pour

2000-2001», sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de décision II est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec la phase actuelle de notre examen du point 118 de l'ordre du jour.

#### **Point 12 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Rapport du Conseil économique et social (A/54/3 et Add.1)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les Membres se souviendront que les chapitres I à VI, les sections A à C du chapitre VII et les chapitres VIII et IX du rapport du Conseil économique et social ont été renvoyés pour examen direct en séance plénière.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite prendre note de ces chapitres et sections du rapport?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite terminer son examen des chapitres et sections du rapport du Conseil économique et social qui ont été renvoyés pour examen en séance plénière?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer également que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 12 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Programme de travail**

**Le Président** (*parle en anglais*) : En ce qui concerne le programme de travail de l'Assemblée générale, en dehors des questions d'organisation et des points qui pourront faire l'objet d'un examen en vertu du règlement intérieur de l'Assemblée, et compte tenu des mesures déjà prises par l'Assemblée jusqu'à présent — je propose de maintenir les points suivants à l'ordre du jour de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale : 10, 11, 15, 17, 20, 22, 27, 37, 38, 42 à 44, 46 à 50, 59 à 61, 63, 90, 97, 99, 101, 106, 110, 116, 117 à 151, 160, 163, 164, 166, 169, 170, 172 et 173.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite maintenir ces points à son ordre du jour, pour examen durant sa cinquante-quatrième session?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Déclaration du Président**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de suspendre cette session de l'Assemblée générale, je voudrais faire quelques observations et un bilan de ce que nous avons fait jusqu'à présent. À la clôture du débat général en octobre, j'ai fait la même chose en soulignant certaines questions et orientations principales.

Pour commencer, durant les trois premiers mois de ses travaux, l'Assemblée générale a examiné 148 points. Au total, ce sont 174 points de l'ordre du jour qui ont été vus. Malgré les divergences de vues des différentes délégations et les différences politiques apparues sur certains points, l'atmosphère de travail des délibérations de l'Assemblée générale n'a pas été perturbée et a été caractérisée par la coopération et le respect mutuel. L'Assemblée a adopté quelque 250 résolutions, dont 180 environ par consensus, et 77 décisions, sur les questions qui préoccupent le plus les Membres et l'Organisation.

En ce qui concerne le Conseil de sécurité, de nombreux orateurs ont abordé les questions suivantes : l'intervention humanitaire, les situations de conflit en Afrique, les initiatives régionales, les sanctions, ainsi que la réforme du Conseil proprement dit, notamment son élargissement, sa représentativité, sa transparence, son ouverture et ses méthodes de travail. Quelques délégations ont fait l'éloge des améliorations apportées à ses méthodes de travail, avec la multiplication des séances publiques, tandis que d'autres ont réitéré leurs appels à un rapport du Conseil plus analytique sur ses activités en cours et à des informations plus détaillées sur ses consultations plénières officieuses. Un grand nombre de délégations ont déclaré que les interventions humanitaires sans autorisation du Conseil étaient inadmissibles, tout en reconnaissant, cependant, que le sujet doit encore faire l'objet d'un débat dans les instances appropriées. Les États Membres ont exprimé leurs préoccupations sur la lenteur avec laquelle le Conseil réagissait aux situations de conflits en Afrique, et ont appelé à une démarche plus équilibrée face aux événements importants, en particulier dans le domaine du maintien de la paix et du financement, où la rapidité d'intervention et l'impartialité sont nécessaires.

Au cours du débat sur l'accroissement du nombre des membres du Conseil de sécurité, un nombre record d'orateurs — 85 — ont pris la parole en séance plénière. Le ton de l'échange de vues global sur ce sujet était plus encourageant que lors des années précédentes, bien que de grandes zones de divergence subsistent concernant les questions du groupe 1 et l'exercice du droit de veto. La plupart des délégations ont continué d'insister sur une plus grande représentativité du Conseil permettant de refléter les évolutions survenues dans le monde depuis la Deuxième guerre mondiale, et de renforcer la crédibilité, la légitimité et l'efficacité du Conseil. À l'évidence, c'est l'un des principaux défis que l'ONU va devoir relever en l'an 2000.

Bien que tous les membres partageaient la même opinion selon laquelle il était urgent de changer la composition et les méthodes de travail du Conseil de sécurité pour éviter que le Conseil ne soit bloqué d'une manière endémique, il est devenu clair une fois de plus qu'aucune conclusion concrète ne pouvait être tirée à ce stade.

L'Assemblée a consacré trois séances à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur le développement social. Les principaux points saillants du débat sont les suivants : mondialisation et crise financière internationale, déclin de l'aide publique au développement et initiatives d'allègement de la dette, bonne gouvernance, développement axé sur l'être humain, élimination de la pauvreté, création d'opportunités d'emplois productifs, services sociaux de base, et rôle de la société civile dans la prise de décisions, allocation des ressources, développement et sécurité humaine.

Il a été souligné qu'alors que certains pays bénéficiaient de la croissance économique et des bienfaits de la mondialisation, les économies vulnérables des pays en développement continuaient d'être touchées de manière négative par des circonstances non maîtrisées. À cet égard, la prochaine session extraordinaire, qui se tiendra à Genève en l'an 2000, devrait servir de pilier central dans les délibérations portant sur la restructuration de l'architecture financière mondiale.

Le consensus était que les engagements pris à Copenhague devraient être confirmés et être traduits dans la réalité. La session extraordinaire devrait déterminer les progrès enregistrés et les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre du Programme d'action, et adopter de nouvelles initiatives. Ce qu'il faut c'est une évaluation franche des facteurs qui entravent la mise en oeuvre et le progrès.

S'agissant des causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durable en Afrique, le Secrétaire général a dit que l'on devrait d'urgence accorder la priorité à l'Afrique. Ceci doit être reflété dans le budget et les priorités fixées par l'Assemblée générale. Il a également exprimé l'avis que l'Assemblée devrait créer son propre groupe de travail pour faire le bilan des progrès enregistrés à ce jour dans l'application des propositions contenues dans son précédent rapport, qui a fait l'objet de longues discussions à la fois à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, ainsi que dans d'autres organes de l'ONU.

Le Secrétaire général a en outre proposé que le groupe de travail se concentre sur de nouvelles façons de mobiliser l'assistance aux sociétés sortant d'un conflit, y compris la suppression de la dette. Il a ajouté qu'alors que pratiquement chaque institution ou branche opérationnelle des Nations Unies a un programme spécial consacré à l'Afrique, et même si l'Organisation a consacré des montants généreux de ses ressources au continent, l'ONU devrait encore s'impliquer davantage en Afrique et y jouer un rôle plus efficace, comme elle le fait ailleurs, sans conditions préalables indues. Dans ce contexte, je compte annoncer bientôt les noms des deux coordonnateurs du groupe de travail. Faire des conflits en Afrique une fixation — voire une obsession — ne rendrait pas justice à tous ceux qui, chaque jour, oeuvrent assidûment pour opérer les réformes politiques, économiques et législatives nécessaires et qui consacrent leur temps et leurs énergies à assurer une paix, une stabilité et un développement durables.

L'élimination de la pauvreté est un préalable essentiel au développement. Mais, plus l'Afrique a travaillé moins elle a tiré des bienfaits de ses efforts. Il y a des problèmes graves, tels que ceux ayant trait au financement, à une population activement qualifiée et à la lutte difficile contre des épidémies généralisées. Par exemple, la lutte contre la pandémie de VIH/sida doit être intensifiée car cette pandémie menace l'existence même de nombreux pays africains. Les Nations Unies doivent, plus que jamais, prendre la tête du combat contre cette menace dévastatrice et contribuer à sauver des millions de vies. Cette année, la collaboration entre les Nations Unies et la société civile concernant la Journée mondiale de lutte contre le sida a été très louable. Elle constitue un exemple qui devrait être poursuivi de manière continue.

En ce qui concerne le point portant sur l'assistance à des pays particuliers, l'Assemblée a adopté 19 résolutions, pour apporter une assistance internationale d'urgence aux régions et pays particuliers, notamment les Balkans, l'Amé-

rique centrale, le Venezuela — qui est particulièrement frappé en ce moment — la République démocratique du Congo, Djibouti, la Sierra Leone, la Somalie, l'Afghanistan, le Timor oriental, le Tadjikistan, la République fédérale de Yougoslavie et d'autres. Dans ce contexte, M. Jørgen Bøjer, le Représentant permanent du Danemark, a fait preuve de persévérance et d'imagination en prenant le temps de coordonner les négociations en vue de parvenir à un consensus sur les nombreux projets de résolution qui ont finalement été adoptés par l'Assemblée. Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à le remercier de son excellent travail.

Le dialogue entre les civilisations a continué de retenir sérieusement l'attention des États Membres. L'Assemblée générale a adopté une résolution sur ce point important et a invité les Gouvernements et autres parties intéressées à intensifier encore leur action pour une vaste promotion de la notion de dialogue entre les civilisations. La République islamique d'Iran a assuré une direction engagée en initiant un dialogue vigoureux, à participation non limitée, sur ce sujet à l'ONU et en invitant des personnalités influentes de l'extérieur à partager leurs vues avec les représentants des Nations Unies. Veillons à ce que ce dialogue se poursuive et demeure vivace.

L'importance de la question relative aux océans et au droit de la mer a été soulignée par plusieurs orateurs, et l'Assemblée a adopté trois résolutions. La nécessité d'une acceptation plus large de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de son application constante a été soulignée par de nombreux intervenants, ainsi que l'importance d'harmoniser les dispositions des législations nationales. Tout au long du débat, l'utilisation responsable et le développement durable des ressources marines ont été mis en relief. Il en est de même de la protection et de la préservation du milieu marin et de l'application du Plan d'action mondial concernant la pollution d'origine tellurique et la sécurité maritime.

L'assistance au déminage a fait l'objet de longs débats à l'issue desquels une résolution a été adoptée. Les intervenants ont exprimé à plusieurs reprises leur profonde indignation face aux effets destructeurs des mines terrestres et fait part de leur préoccupation quant aux souffrances qu'elles infligent et à leurs conséquences sur le plan socio-économique. Ils ont en outre souligné la nécessité d'un engagement soutenu de la communauté internationale pour ce qui est d'éliminer les mines terrestres antipersonnel. L'adoption par l'Assemblée d'une résolution sur une zone exempte d'armes nucléaires pour l'Asie centrale représente une autre contribution importante en faveur du désarmement. L'adoption de la Convention internationale pour la

répression du financement du terrorisme constitue également un progrès déterminant. Cette adoption qui vient à point nommé permettra de combler une lacune du droit international en matière de terrorisme et de poursuivre plus avant les efforts visant à combattre ce crime barbare.

D'autres questions d'intérêt international abordées par l'Assemblée ou ses commissions ont porté sur divers domaines, notamment : les enfants brutalisés et pris dans des conflits armés, la parité entre les hommes et les femmes, la prolifération des armes légères et ses conséquences néfastes, l'aide aux petits États insulaires en développement, la Cour pénale internationale et son rôle dans les relations entre États, la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui doit se tenir en 2001, et le forum international de haut niveau sur le financement du développement qui est également prévu pour 2001.

La révision et la rationalisation du nouveau barème des quotes-parts est une question difficile qui a une incidence sur le budget de l'ONU lui-même et les ressources dont dispose l'Organisation pour accomplir son mandat à l'échelle mondiale. Les résolutions et décisions de la Cinquième Commission qui ont été adoptées par l'Assemblée indiquent bien que nous sommes encore loin de clore l'examen de ce point qui figure à l'ordre du jour depuis si longtemps. Il n'en reste pas moins que nous devons poursuivre nos efforts dans ce domaine.

Depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies en 1945, l'Assemblée générale est parvenue à une étape analogue de ses travaux à plusieurs reprises par le passé, mais jamais le moment n'a été aussi propice et prometteur qu'à cette cinquante-quatrième session qui marque la fin d'un siècle et d'un millénaire. Le passé est la mère de l'avenir, le présent étant la sage-femme. Mais c'est l'avenir qui compte le plus pour la survie de l'humanité et pour le progrès.

Aucune génération n'a jamais eu les possibilités, les ressources, les connaissances ou le pouvoir dont nous disposons actuellement pour répondre à la nécessité urgente de protéger nos enfants, d'éliminer les maladies mortelles, de sauvegarder l'environnement et de donner aux populations les moyens d'acquérir les compétences nécessaires pour créer et répartir les richesses de manière équitable dans toute la société.

Cette obligation devrait nous contraindre, nous qui représentons tous les pays, toutes les cultures et les civilisations et qui appartenons à la famille humaine, à mobiliser

les gouvernements, les milieux des affaires, les travailleurs, les organisations non gouvernementales, les universités et les médias pour mener un combat tous azimuts contre le VIH/sida, la pauvreté et la violence à l'égard des enfants et pour renforcer l'Organisation des Nations Unies en vue d'en faire une organisation réellement démocratique, efficace, transparente et axée sur l'être humain.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance sincère à tous les représentants auxquels je suis redevable de l'encouragement et l'aide qu'ils m'ont apportés à l'Assemblée, au Bureau et dans les grandes commissions, de même que lors de toutes les consultations informelles, en groupe ou dans le cadre de réunions bilatérales.

Notre illustre Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale nous ont fait généreusement don de leur temps et de leurs conseils. Je les en remercie vivement. Les Vice-Présidents se sont toujours montrés disposés à nous aider et à contribuer à nos débats, y compris M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République démocratique populaire de l'Algérie et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de même que S. A. S., le Prince Albert de Monaco.

J'ai eu d'excellents rapports avec les Présidents des grandes commissions qui, grâce à leur dévouement, ont apporté une grande contribution à nos réalisations communes. Je les en remercie sincèrement.

M. Jin Yongjian, ses assistants de rang élevé et ses secrétaires sont des fonctionnaires exemplaires et constituent une équipe qui travaille assidûment. Le personnel de mon propre bureau et les agents de sécurité ont assumé une très lourde responsabilité en restant constamment à mes côtés et ils se sont acquittés de leur tâche d'une manière remarquable et avec humour. Je suis infiniment reconnaissant à chacun d'entre eux.

Il y a beaucoup d'amis merveilleux et de partisans de l'ONU et des activités de l'Organisation dans le monde. La communauté des Nations Unies a une chance immense d'avoir en son sein des membres aussi dévoués et loyaux de notre famille élargie commune qui oeuvrent pour notre bien.

Je dirai, pour terminer, en partie sur une note plus légère et en partie avec une sincère satisfaction, qu'il avait été prévu au départ de suspendre cette séance plénière le 14 décembre. Cette suspension a ensuite été repoussée au 17, puis au 22, pour avoir finalement lieu le 23 décembre. Les délégations et les fonctionnaires du Secrétariat qui travaillent à la Cinquième Commission ont travaillé dur et

longuement pour parachever leurs travaux et élaborer les recommandations et les projets de résolution et de décision sur lesquels l'Assemblée vient de se prononcer.

Je rends hommage au Président de la Cinquième Commission, l'Ambassadeur Wensley de l'Australie. Je souhaite également remercier le Coordonnateur de la Cinquième Commission, le représentant de l'Ouganda, des efforts inlassables qu'il a déployés. Il est normal que les négociations soient difficiles. Il reste à espérer que lorsque l'on engage de telles négociations, on le fait dans un esprit d'équité. Mais, comme on dit, tout est bien qui finit bien.

Je souhaite enfin à chacun d'entre vous de très bonnes fêtes et une vitalité renouvelée pour que nous puissions nous attaquer au programme chargé qui nous attend en l'an 2000 et au-delà. Demain sera un autre jour et faisons en sorte qu'il s'ouvre sur une nouvelle aurore et un nouveau départ triomphant pour le bien de tous les peuples du monde.

Pour ceux d'entre vous qui doivent faire un long voyage, je vous souhaite bon voyage. Pour ceux qui quittent ce bâtiment pour rentrer chez eux, bon voyage également.

*La séance est levée à 22 h 30.*